

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/06/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/06/2019
(accusé de réception du 21/06/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Transports Collectifs
**Convention de financement relative à l'aménagement d'arrêt de car sur le territoire de
Quimper**

La convention a pour objet de définir l'opération d'aménagement d'arrêt de car sur le Boulevard de France en juillet 2019 et de fixer la participation financière de la Région Bretagne.

Quimper Bretagne Occidentale a sollicité le Conseil régional de Bretagne pour bénéficier d'une subvention relative à l'aménagement d'un arrêt de car sur le boulevard de France. Cet arrêt permettra de desservir le lycée de Cornouaille par les lignes du réseau régional BreizhGo.

Les travaux permettront d'aménager deux quais accessibles aux personnes à mobilité réduite, de désengorger la circulation sur l'avenue des Oiseaux et de sécuriser les conditions de desserte pour les élèves sur ce point d'arrêt.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 28 742,65 € HT, dont 70 % du montant HT pourrait être financé par la Région Bretagne, soit 20 119,86 €. Cette participation concrétisée par une convention établie entre la Région Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale précise les modalités de réalisation des opérations d'aménagement et les dispositions financières.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale à signer la convention de financement relative à l'aménagement d'un arrêt de car sur le territoire de Quimper.